



DECISION N° ____011____/24 /D/ CAY 1^{ER} / SG / SFMP/BMP
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE
RELATIF AU DOSSIER N°08/AONO/CAY1/CIPM DU 08/02/2024 POUR LES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES DE CONNECTIVITE ET DE MOBILITE AU
QUARTIER MBALLA III-A (ENTREE LYCEE DE MBALLA II -CARREFOUR ESCALE
MANGUIER) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I^{ER}

ARIP

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{ER},

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de L'ARMP ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} N° 0001915 de la session N°04 du 08/02/2024 et N° 0001929 de la session N°018 du 20/03/2024 et N° 0001930 de la session N°019 du 22/03/2024.
Et Conformément aux dispositions de l'article 101 du Code des Marchés Publics susvisé.

DECLARE :

Article 1^{er}: le Dossier d'Appel d'Offres National en procédure d'urgence N°08/AONO/CAY1/CIPM DU 08/02/2024 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES DE CONNECTIVITE ET DE MOBILITE AU QUARTIER MBALLA III-A (ENTREE LYCEE DE MBALLA II -CARREFOUR ESCALE MANGUIER) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I^{ER} EN PROCEDURE D'URGENCE est attribué à la société ROUTES SERVICE Sarl, TEL : 694148021 représentée par Monsieur ABINANGA HAMIDOU Marcel, Directeur Général pour un montant TTC FCFA de 249 995 741 FCFA (deux cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quarante un).

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.



Adopté, le 26/03/2024

Le Maire

Aboua Jean-Martin